

# Stéphane Saussier : « il faut mettre en place les outils de la dématérialisation »

0 GUILLAUME BREGERAS / CHEF DE SERVICE "MARCHÉS PUBLICS" | LE 15/04 À 10:19, MIS À JOUR À 10:34

Lecture  
différée



Stéphane Saussier souhaite mettre en place les outils de la dématérialisation.

## Propos recueillis par Guillaume Bregeras

Stéphane Saussier est professeur de sciences économiques à l'Institut d'administration des entreprises - Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il est coauteur, avec Jean Tirole, du rapport « Renforcer l'efficacité de la commande publique » pour le conseil d'analyse économique.

### Les Echos : Votre rapport sur la commande publique tombe en plein débat sur la transposition de la directive européenne. Heureux hasard ?

**Stéphane Saussier** : C'est un rapport du CAE et nous n'avons pas pour objectif d'influencer le travail de transposition, même si nous aimerions bien que certaines idées soient retenues. Nous avons d'ailleurs déjà présenté son contenu à Manuel Valls et Michel Sapin le 2 avril dernier et il est rendu public aujourd'hui.

### De toutes vos propositions, certaines ont très peu de chances d'être retenues, notamment à cause du calendrier très serré imposé par Bercy.

C'est une fenêtre d'opportunité de remise à plat des règles du jeu de la commande publique unique qui s'est ouverte. Et qui va bientôt se refermer... De nos dix propositions, certaines ne peuvent pas être implémentées tout de suite.

### L'idée de redéfinir l'objectif d'une commande publique sans y intégrer de notions sociale ou environnementale ne va-t-elle pas à contre-courant ?

Ces objectifs sont importants mais nous ne pensons pas que la commande publique est la mieux placée pour les atteindre. Si vous les ajoutez à son objectif premier qui est de satisfaire un besoin identifié en termes de coûts et de services ou fonctionnalités attendus, cela devient très compliqué à suivre. La subvention est un autre instrument permettant de remplir ces objectifs par exemple.

### N'est-ce pourtant pas un moyen efficace pour faire avancer des questions sociales ?

[Actualité des marchés publics](#) [Innovateurs](#) [Actualité des PME](#)

La directive impose la dématérialisation de tous les marchés à partir de 2018, il va donc falloir mettre en place les outils pour y arriver. Cela n'entraîne pas de complexification pour les entreprises, au contraire. Et je ne pense pas que ce soit le cas pour les collectivités qui ne feront que rendre publiques des données qu'elles possèdent déjà. Le rapport d'analyse des offres par exemple existe déjà. Là, il sera simplement accessible à tous.

**Pour tous les marchés supérieurs à 50 millions d'euros, vous préconisez un encadrement par une agence indépendante. Quel serait l'impact pour ces projets ?** Pour tous les marchés supérieurs à 50 millions d'euros, vous préconisez un encadrement par une agence indépendante. Quel serait l'impact pour ces projets ?

Le seuil que nous proposons est à mettre en regard des moyens qui seraient alloués à cette agence. Mais l'idée que les plus grosses opérations puissent être soumises à l'évaluation d'une agence est une meilleure garantie de succès pour le déroulement des contrats. L'agence en question devrait pouvoir conseiller les collectivités et les suivre durant l'exécution, notamment lors des étapes de renégociations. ●

[@gbregeras](#)